



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



**Pouvoir s'opposer,
Toujours proposer !**

Commission Paritaire Administrative Locale
du 7 novembre 2011



Déclaration liminaire de CFTC DGFiP 62

Tous les collègues qui postulent pour la liste d'aptitude au grade de contrôleur des finances publiques ont été « invités » à une prétendue réunion d'information. Cette pratique existait depuis déjà quelques années dans l'ex-DGI, et les collègues concernés n'ont pas été surpris. Cependant, les collègues de l'ex DGCP, eux, n'étaient nullement au courant du déroulement de cette réunion, et ils ont été nombreux à regretter le manque d'informations, ils auraient bien évidemment voulu pouvoir se préparer.

La Direction a déjà, dans le passé, appliqué à la réglementation en matière de liste d'aptitude sa propre façon de voir les choses. En effet, le rapport du chef de poste n'était nullement obligatoire. D'ailleurs cette pratique ne se faisait pas dans les autres départements. Le Pas de Calais le faisait, et sans aucune transparence car les agents ne voyaient jamais, ce rapport. Cette année, ce rapport est supprimé.

Cette année, la Direction a une fois de plus géré les inscriptions sur les listes d'aptitude selon sa seule et unique manière de voir les choses et sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales, comme à son habitude. En effet, la note de service du 19 juillet 2010 n° P B O - J 74 10, prévoit une information des candidats. Ce dialogue, distinct de l'entretien annuel de notation devait permettre de donner aux candidats toutes les informations nécessaires et d'indiquer les conséquences éventuelles d'une promotion, tant au niveau de la mobilité fonctionnelle ou géographique. Il devait donc bien s'agir, selon les termes de la note de service du 19 juillet 2010 n° P B O - J 74 10, d'un entretien purement individuel, et non pas d'une espèce de Grand'Messe où tout un chacun est invité pour se présenter et définir publiquement ses motivations. Tous les agents ne sont pas à l'aise dans ce type d'exercice et certaines personnes n'ont pas osé exprimer la totalité de leurs revendications du fait de la présence des autres collègues.

Pour finir, nous n'avons pas du tout apprécié l'attitude irresponsable de la section C G T Finances Publiques, qui a communiqué auprès de tous les agents postulants (soit 266) avant le début de cette CAP en leur indiquant leur prétendu classement. Nous rappelons ici que chaque élu(e) est tenu(e) à une obligation absolue de discrétion professionnelle. Nous l'invitons donc, pour l'avenir, à se référer à l'article 39 alinéa 3 du décret du 28 mai 1982 modifié définissant le statut des élu(e)s. Une telle attitude relève plus du clientélisme et du racolage que de la responsabilité syndicale.

Nous avons donc demandé à la Direction qu'elle se contente dans l'avenir, d'appliquer « Stricto sensu » les directives prévues par la Direction Générale.

Les élu(e)s CFTC DGFiP 62 en catégorie B

Philippe GAJAN
Trésorerie de Marquise
Titulaire

Gabriel GAILLARD
R. F. Boulogne/mer
Titulaire

Rachid AZZOUG
S I P Lens-Nord
Expert

Catherine GAILLARD
S I P Calais
Experte

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif